

Communiqué d'Eugène Caselli
Président de Marseille Provence Métropole

Afin d'assurer la liaison maritime entre le vieux port et l'île du Frioul, MPM a confié cette mission à la société VEOLIA, dans la cadre d'une délégation de service public. Au titre de ce contrat, VEOLIA s'est engagé à financer le remplacement de l'embarcadère situé sur le Vieux Port afin d'offrir des conditions de confort et de sécurité supérieures aux usagers. Pour cela, VEOLIA a entrepris la fabrication d'une nouvelle gare flottante.

Parallèlement, elle a déposé un dossier auprès de la Préfecture afin de recueillir l'accord de la Commission des sites. Cette Commission, saisie en mars 2010, n'a pas validé ce projet ; les observations majeures concernaient la dimension de cet équipement par rapports à la gare actuelle et la nature de certains matériaux. VEOLIA va devoir présenter des modifications qui seront apportées à la nouvelle gare en cours de construction.

MPM souhaite naturellement que VEOLIA mette tout en œuvre pour que cet équipement soit mis en service le plus rapidement possible une fois les autorisations obtenues. Sa construction ou les modifications à entreprendre ne génèrent aucun coût supplémentaire pour MPM ; elles sont donc sans conséquences financières, ni pour MPM, ni pour l'utilisateur.